

Alain Berset, président de la Confédération
Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, le 20 septembre 2023

Lettre ouverte au président de la Confédération Alain Berset
La réforme technique de l'OAMal met en danger la prise en charge des patients-es

Monsieur le président de la Confédération,

Depuis trois ans, la Confédération, les commissions parlementaires, les cantons, les assureurs et les hôpitaux discutent d'une réforme du calcul des tarifs pour les séjours hospitaliers. Il s'agit d'un débat essentiellement technique qui n'a jusqu'à présent suscité aucune attention au sein des collectivités publiques, bien que les conséquences politiques du nouveau cadre juridique soient extrêmement importantes.

Par la présente lettre ouverte, les hôpitaux concernés par la prise en charge des patients-es, les hôpitaux pédiatriques et les hôpitaux universitaires de Suisse s'adressent à vous pour vous exposer les graves conséquences du projet de réforme actuel du calcul des tarifs pour les hôpitaux de Suisse. Dans le même temps, nous souhaitons faire comprendre au grand public que la réforme actuelle remet fondamentalement en question les soins de santé publics en Suisse.

Les hôpitaux déterminants dans la prise en charge sont menacés sur toute la Suisse

Les hôpitaux déterminants dans la prise en charge des patients proposent sur leurs sites toutes les prestations, des soins de base aux soins hautement spécialisés, et garantissent ensemble la sécurité des soins sur tout l'éventail des traitements médicaux, pour l'ensemble de la population et dans toutes les régions périphériques. Ensemble les hôpitaux signataires couvrent 50% des cas stationnaires hospitaliers. Les cantons attribuent à ces hôpitaux centraux de larges mandats de prestations afin de pouvoir couvrir les besoins de la population. Ces hôpitaux ont montré leur rôle important de garants des soins de santé, notamment pendant la pandémie. De plus, durant cette situation de crise, les grands hôpitaux cantonaux et les hôpitaux universitaires ont joué un rôle important dans leurs régions de prise en charge et au-delà des frontières cantonales. La réforme envisagée prive précisément tous ces hôpitaux de leurs moyens d'existence.

Un prix pour tous désavantage les hôpitaux déterminants dans la prise en charge et les hôpitaux prestataires finaux

L'élément central du projet est l'application à tous les hôpitaux – indépendamment de leurs prestations et de leurs coûts – du tarif correspondant aux coûts des 30 % d'hôpitaux les moins chers. Aucune distinction n'est faite entre les hôpitaux qui gèrent des urgences et ceux qui ne traitent que des interventions planifiées. De même, il n'est pas fait de distinction entre les hôpitaux qui se spécialisent dans les cas légers et adressent les patients présentant des complications à d'autres hôpitaux et ceux qui traitent également les cas complexes dans leurs hôpitaux. Sans surprise, parmi les hôpitaux dont les coûts par cas sont inférieurs à cette barre des 30 %, on trouve majoritairement des maisons de naissance, des petits hôpitaux et des cliniques, qui se spécialisent dans quelques traitements. Prendre leurs coûts comme référence pour les hôpitaux qui doivent couvrir tout l'éventail des soins, les urgences et les cas les plus complexes revient à comparer « des choux et des carottes ».

La réforme revient à récompenser ceux qui, dans leur offre de traitement, sélectionnent les patients qui leur feront gagner le plus d'argent. En revanche, les hôpitaux importants garantissant la sécurité des soins dotés de vastes mandats de prestations cantonaux, les hôpitaux pédiatriques et les hôpitaux universitaires se retrouvent pénalisés parce qu'ils traitent également les cas complexes et peu lucratifs et qu'ils garantissent, sur mandat de leur canton, la prise en charge de tous les patients. Avec cette réforme, ces hôpitaux estiment ne plus être en mesure d'assumer leur mission de prise en charge de tous les patients. Cela constitue une menace pour la prise en charge hospitalière de la population dans toutes les régions de Suisse.

Des clauses dérogatoires irréflechies ne sont pas une solution

Afin de refléter le rôle des hôpitaux et des hôpitaux prestataires finaux, vous avez prévu dans la réforme une réglementation permettant de rémunérer les charges financières supplémentaires par le biais de suppléments. Toutefois, les modalités de cette réglementation sont telles qu'elle ne peut pas prendre effet. En effet, ces suppléments doivent eux aussi être négociés avec les assureurs-maladie et il n'existe aucun droit à ces suppléments pour les charges financières supplémentaires. En outre, la preuve de ces charges financières supplémentaires incombe entièrement aux hôpitaux. Or, les réserves de capacité (comme par exemple le maintien d'un service de néonatalogie) sont particulièrement difficiles à chiffrer. Les exigences définies par le projet ne peuvent donc pas être mises en œuvre dans la pratique. Les assureurs-maladie pourront refuser les suppléments à leur guise et le feront. Les négociations tarifaires avec des tarifs provisoires, bloquées depuis des années, montrent clairement qu'aucune solution ne pourra être trouvée dans le cadre de négociations de ce type prévoyant des clauses dérogatoires complexes.

L'Allemagne le montre : la menace pour la prise en charge est réelle

Il suffit de jeter un coup d'œil dans notre pays voisin pour voir quelles seront les conséquences du calcul des tarifs auquel vous aspirez. L'Allemagne doit procéder rapidement à une réforme des hôpitaux afin de pouvoir continuer à garantir les soins et d'éviter que des hôpitaux indispensables dans la prise en charge ne déclarent faillite. C'est pourquoi, à partir de 2024, les réserves de capacité ne seront plus financées par le système DRG, mais séparément et de manière échelonnée en fonction des catégories d'hôpitaux et par des fonds supplémentaires pour des prestations particulières.

Les hôpitaux demandent la suspension de la réforme

Les hôpitaux signataires vous demandent donc de suspendre l'adaptation proposée des ordonnances relatives au calcul des tarifs et de procéder à une analyse de la situation en Allemagne. Sur la base de ces résultats, le Conseil fédéral peut confier à l'administration un nouveau mandat de réforme qui répond aux différents rôles des hôpitaux en matière de prise en charge et au besoin de la population de bénéficier de soins hospitaliers de qualité dans l'ensemble de l'éventail des soins. Dans ce contexte, les hôpitaux demandent un benchmark différencié qui intègre les différents niveaux de soins dans les comparaisons de coûts. Il est important que la réforme soit débattue, avec la participation des caisses maladie, des hôpitaux et des cantons, afin de parvenir à l'équilibre nécessaire entre les préoccupations liées à l'augmentation de la rentabilité, à la maîtrise des coûts ainsi qu'au financement durable de tous les établissements hospitaliers d'importance systémique d'une part et la garantie de la sécurité des soins d'autre part.

Hôpitaux et associations signataires



Centre hospitalier Bienne
Kristian Schneider, Directeur général/CEO



Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV
Prof. Nicolas Demartines, directeur général



Ente Ospedaliero Cantonale EOC
Ing. ETHZ Glauco Martinetti, Direttore générale



Hôpital cantonal d'Aarau KSA
Anton Schmid, CEO



Hôpital cantonal de Baden KSB
Adrian Schmitter, CEO



Hôpital cantonal de Bâle-Campagne KSBL
Norbert Schnitzler, CEO



Hôpital cantonal de Lucerne LUKS
Benno Fuchs, président de la direction/CEO



Hôpital cantonal de Saint-Gall KSSG
Stefan Lichtenberger, EMBA HSG, directeur



Hôpital cantonal de Winterthur KSW
Dr oec. Hansjörg Lehmann, CEO



Hôpital de Thurgovie
Rolf Zehnder, CEO



Hôpital du Valais
Prof. Eric Bonvin, directeur général



Hôpital fribourgeois HFR
Marc Devaud, directeur général



Hôpital municipal Zurich
Marc Widmer, directeur



Hôpital pédiatrique de Suisse orientale
Guido Bucher, président de la direction



Hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâle UKBB
Marco Fischer, CEO



Hôpital pédiatrique universitaire de Zurich
Dr Georg Schäppi, CEO



Hôpital universitaire de Bâle USB
Dr Werner Kübler, directeur



Hôpital universitaire de Zurich USZ
Dr. Monika Jänicke, CEO



Hôpitaux de Soleure
Martin Häusermann, CEO



Hôpitaux universitaires de Genève HUG
Bertrand Levrat, directeur général



Insel Gruppe Bern
Dr h.c. Uwe E. Jocham, président de la direction



Réseau Hospitalier Neuchâtelois RHNe
Muriel Desaulles, Présidente du Collège des directions



H+ Les Hôpitaux de Suisse
Anne-Geneviève Bütikofer, directrice H+



AllKidS – Alliance des hôpitaux pédiatriques de Suisse
Marco Fischer, président AllKidS



Médecine Universitaire Suisse unimedsuisse
Bertrand Levrat, président unimedsuisse

Contact :

Médecine Universitaire Suisse : Agnes Nienhaus, secrétaire générale unimedsuisse, agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse : Anne-Geneviève Bütikofer, directrice H+, medien@hplus.ch

AllKidS – Alliance des hôpitaux pédiatriques de Suisse : Malte Frenzel, directeur AllKidS, malte.frenzel@allkids.ch